



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 JUIN 2025

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 10/06/2025

Publication :
le 20/06/2025

Délibération n° D-2025-229

Marchés de travaux - Opérations de requalification de l'Ilot
Denfert Rochereau - Travaux de bâtiments - Lots 2 et 3 :
Avenant n°3 - Lots 5, 6, 8, 9, 10, 14 et 15 : avenant n°2 - Lot 12
: avenant n°1

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU.

Conduite d'Opérations et Maîtrise d'Oeuvre

Marchés de travaux - Opérations de requalification de l'Ilot Denfert Rochereau - Travaux de bâtiments - Lots 2 et 3 : Avenant n°3 - Lots 5, 6, 8, 9, 10, 14 et 15 : avenant n°2 - Lot 12 : avenant n°1

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération du 29 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le programme de requalification et de réaménagement de l'Ilot Denfert-Rochereau.

Par délibération du 11 février 2019, le Conseil municipal a approuvé l'enveloppe financière modificative affectée aux travaux.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été approuvé lors de la séance du 17 décembre 2019. Concernant les travaux de bâtiment :

- les marchés de travaux des lots n° 1-7-9-11-12 et 13 ont été approuvés, lors des séances du 15 mai 2023 ;
- les marchés de travaux des lots n°3-4-5-6-8-14-15 ont été approuvés lors de la séance du 02 octobre 2023 ;
- le marché de travaux du lot n°2 a été approuvé lors de la séance du 20 novembre 2023 ;
- le marché de travaux du lot n°10 a été approuvé lors de la séance du 14 décembre 2023.

Vu la délibération du 20 novembre 2023 par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au marché de travaux pour le lot 1 ;

Vu la délibération du 5 février 2024 par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°2 au marché de travaux pour le lot 1 ;

Vu la délibération du 23 septembre 2024 par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°3 au marché de travaux pour le lot 1, l'avenant n°1 pour le lot 2, l'avenant n°1 pour le lot 3, l'avenant n°1 pour le lot 5, l'avenant n°1 pour le lot 7 et l'avenant n°1 pour le lot 14 ;

Vu la délibération de janvier du 27 janvier 2025 par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°4 au marché de travaux pour le lot 1, l'avenant n°2 pour le lot 2, l'avenant n°2 pour le lot 3, l'avenant n°1 pour le lot 6, l'avenant n°1 pour le lot 8, l'avenant n°1 pour le lot 9, l'avenant n°1 pour le lot 10 et l'avenant n°1 pour le lot 15 ;

A ce jour, les travaux « Tous corps d'état » sont en cours et de nouvelles adaptations sont nécessaires par voie d'avenant pour plusieurs lots :

Lot 02 Gros œuvre - Avenant n°3

Prestations modificatives en moins-value pour travaux : non réalisation de travaux de l'escalier du bâtiment B donnant accès à la cave, adaptation de prestations, déplacement de la base vie, renforcement sous escalier bâtiment B, étanchéité, sciage poteau béton ;

Montant total pour l'avenant n°3 : -1 035,89 € HT soit -1 243,06 € TTC.

Lot 03 Charpente bois-Bardage bois - Avenant n°3

Prestations modificatives en plus-value pour travaux : adaptation structure sur plancher bâtiment B ;

Montant total pour l'avenant n°3 : 1 805,34 € HT soit 2 166,41 € TTC.

Lot 05 Etanchéité - Avenant n°2

Prestations modificatives en plus-value pour travaux modification de relevé d'étanchéité sur le bâtiment C ;

Montant total pour l'avenant n°2 : 498,00 € HT soit 597,60 € TTC.

Lot 06 Travaux sur pierre de taille - Avenant n°2

Prestations modificatives en plus-value pour travaux : reprise de murs en pierre, reprise de façade, dépose des supports réseaux électriques, réparation de pierre palière et ajout d'enduit sur mur enterré bâtiment B ;

Montant total pour l'avenant n°2 : 10 436,77 € HT soit 12 524,12 € TTC.

Lot 07 Menuiserie acier-Serrurerie- Avenant n°2

Prestations modificatives en plus-value pour travaux : : modification des portails

Montant total pour l'avenant n°2 : 6 785,12 € HT soit 8 142,14 € TTC.

Lot 09 Menuiseries Intérieures bois-Parquet - Avenant n°2

Prestations modificatives en plus-value pour travaux : ajout d'une trappe d'accès, modification du plancher du bâtiment A.

Montant total pour l'avenant n°2 : 1 810,05 € HT soit 2 172,06 € TTC.

Lot 10 Cloisons sèches - Plafonds suspendus - Avenant n°2

Prestations modificatives en moins-value pour travaux : suppression de prestation plâtre, adaptation du plafond en R+2, réalisation d'un flocage en sous face du bâtiment A, adaptation de chantier sur bâtiment C.

Montant total pour l'avenant n°2 : - 5 215,29 € HT soit - 6 258,34 € TTC.

Lot 12 Sols souples, peinture - Avenant n°1

Prestations modificatives en moins-value pour travaux : suppression de prestations, finition sur sol suite à dépose parquet et reprise, finition dans chaufferie bat D peinture, sol et murs.

Montant total pour l'avenant n°1 : - 3 271,61 € HT soit - 3 925,93 € TTC.

Lot 14 Electricité - Avenant n°2

Prestations modificatives en plus-value pour travaux : Suppression de prestation réalisée par lot curage, adaptation contrôle d'accès, ajout de prises sur bâtiment B.

Montant total pour l'avenant n°2 : 3 782,07 € HT soit 4 538,48 € TTC.

Lot 15 Plomberie Chauffage - Avenant n°2

Prestations modificatives en plus-value pour travaux : Suppression de prestation réalisée par lot curage, modification de gaines, ajout de prestation vernis sur radiateurs, et ajout d'une descente EP.

Montant total pour l'avenant n°2 : 4 954,18 € HT soit 5 945,01 € TTC.

Lot N°	Titulaire	Montant des marchés initiaux (en € HT)	Montant des marchés incluant les avenants précédents (en € HT)	Avenant n°	Montant de l'avenant (en € HT)	% total des avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant du marché (en € HT)	Nouveau montant du marché (en € TTC)
2	ALM ALLAIN	820 833,33	867 454,32	3	-1 035,89	5,6 %	866 418,43	1 039 702,11
3	POUGNAND	177 500,00	192 747,68	3	1 805,34	9,61 %	194 553,02	233 463,62
5	DME	56 800,00	58 276,48	2	498,00	3,5 %	58 774,48	70 529,37
6	ART DE BATIR	91 614,64	102 057,25	2	10 436,77	22,8 %	112 494,02	134 992,82
7	SARL BATOUFER	274 130,43	284 055,43	2	6 785,12	6,1 %	290 840,55	349 008,66
9	EBENISTERIE CREATION	94 178,65	94 823,80	2	1 810,05	2,6 %	96 633,85	115 960,62
10	SOCOBAT	223 001,94	224 764,74	2	-5 215,29	-1,5 %	219 549,45	263 459,34
12	DAUNAY RIMBAULT	92 928,40	92 928,40	1	-3 271,61	-3,5 %	89 656,79	107 588,14
14	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	160 000,00	161 269,47	2	3 782,07	3,2 %	165 051,54	198 061,84

15	ST ELOI FOUGERES	345 000,00	345 385,70	2	4 954,18	1,5 %	350 339,88	420 407,85
----	---------------------	------------	------------	---	----------	-------	------------	------------

Ces avenants sont fondés sur l'article R.2194-8 du Code de la commande publique. L'avenant portant sur le lot 6 relève de l'article R.2194-7 du même Code.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux comme énoncé ci-dessus et autoriser leur signature.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Le Secrétaire de séance

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Jérôme BALOGÉ